



Licenciement économique, mes droits

Par **cc13430**, le **28/01/2011 à 16:01**

Bonjour,
j'ai commencé à travaillé le 27 aout 2010 dans une entreprise en contrat de professionnalisation pour 2 ans. Mais le 26 janvier mon patron m'annonce qu'il veut fermé l'entreprise dans 2 mois et donc me licencier.
J'aimerais savoir si il en a le droit, qu'elle sont mes droits,
Si vous avez des questions, des précisions que je peux vous donner, n'hésitez pas

Par **P.M.**, le **28/01/2011 à 19:14**

Bonjour,
Il faudrait savoir si votre contrat de professionnalisation est un CDD ou un CDI...

Par **cc13430**, le **28/01/2011 à 20:59**

J'ai signé un cdd de 2 ans

Par **P.M.**, le **28/01/2011 à 22:33**

Donc l'employeur n'a pas le droit de le rompre même pour ce moif et il doit vous payer les salaires + les congés payés jusqu'à son terme...